



6.6.2011

0031/2011

DÉCLARATION ÉCRITE

déposée conformément à l'article 123 du règlement
sur la création d'une armée commune de l'Union européenne

Giovanni Collino

Échéance: 6.10.2011

Déclaration écrite sur la création d'une armée commune de l'Union européenne

Le Parlement européen,

- vu l'article 123 de son règlement,
- A. considérant que l'Union européenne revendique son rôle dans la géopolitique internationale à travers la politique étrangère de sécurité et de défense,
- B. considérant que l'histoire des traités prouve à quel point la politique étrangère de l'Union européenne a un rôle de plus en plus important dans le cadre des instruments dont l'Union européenne se dote afin de mettre en œuvre ses politiques,
- C. considérant que ces nouveaux instruments n'ont pas encore reçu de réponse digne de leur importance, comme le prouve le rôle, qui n'est pas de premier plan, de l'Union européenne en matière de politique étrangère dans le cadre de la crise en Méditerranée,
 1. invite le Conseil et les États membres à intensifier leurs efforts afin de parvenir à étudier une voie de rapprochement adaptée, d'ici 2050, en vue de créer une armée commune de l'UE;
 2. propose que la Commission mette en évidence, au moyen d'une analyse d'impact, à quel point les forces de réaction rapide et les missions de Petersberg ont contribué au maintien de la paix et de la sécurité internationale au cours des 10 dernières années;
 3. invite la Commission et le Conseil à étudier un mécanisme de dissuasion, dans le cadre duquel les États membres de l'Union s'engagent à faire en sorte que le recours à l'armée commune de l'UE n'intervienne que lorsque tout autre moyen de coordination de la politique intérieure et étrangère a été utilisé pour atteindre le même objectif;
 4. charge son Président de transmettre la présente déclaration, accompagnée du nom des signataires, au Conseil, à la Commission, à la Haute représentante de l'Union pour la politique étrangère et de sécurité commune ainsi qu'aux parlements des États membres.